DÉPARTEMENT **ILLE-ET-VILAINE**
ARRONDISSEMENT **REDON**
CANTON **BAIN DE BRETAGNE**

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20260703-2026036-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 2 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
VOTANTS :	15
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 19 h, sous la présidence de **M. BABIN-TOUBA Ludovic**, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2026.
Étaient présents : MM. BABIN-TOUBA Ludovic, JOURDAN Anne-Sophie, VALOIS Dominique, CONAND Cathel, LE MOIGNO Vincent, ROUX Guillaume, AYOUB Leïla, CID Jacqueline, KERBOAS Chloé, MORAT Jules, DENIEL Franck, LE GUEHENNEC Laurent, ANTIN Séverine.
Absent(s) excusé(s) : MM. LACIRE Ludovic (pouvoir à M. BABIN-TOUBA Ludovic), RATTO Ceyliane (pouvoir à Mme CONAND Cathel).
Absent(s):
Secrétaire de séance : Mme CONAND Cathel est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. GANDON Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2026036 | Affaires foncières – Vente du chemin rural 204 au lieu-dit Gatel : lancement de la procédure de cession et d'une enquête publique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le chemin rural n°204 situé au lieu-dit Gatel ne présente plus d'utilité pour la circulation générale et qu'il est envisagé de procéder à son aliénation auprès du riverain également seul bénéficiaire : M. CHARPENTIER.

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime relatives à la cession des chemins ruraux, la vente d'un chemin rural est subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'engager la procédure de cession du chemin rural n°204 et de prescrire l'ouverture de l'enquête publique correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **le Conseil municipal décide** :

- **de constater le principe de la désaffectation du chemin rural n°204 situé au lieu-dit Gatel ;**
- **d'engager la procédure de cession dudit chemin rural ;**
- **de prescrire l'ouverture d'une enquête publique conformément à la réglementation en vigueur ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.**

Le Maire,

M. Ludovic BABIN-TOUBA.

MAIRIE de SAULNIÈRES ILLE ET VILAINE

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents